

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juin 2025

**PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS LE SECTEUR
ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 1522)**

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 299

présenté par

Mme Guetté, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Éliisa Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 10

| |
|--|
| Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité |
|--|

À l'alinéa 3, substituer à l'année :

« 2050 »

l'année :

« 2030 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les député-es du groupe LFI-NFP proposent de ramener l'objectif de parvenir à l'autonomie énergétique dans les ZNI à 2030.

Au regard de l'urgence climatique, des objectifs plus ambitieux sont impératifs. Dans une étude de 2019, l'ADEME estime que l' "autonomie énergétique dans les ZNI est atteignable après 2030 sous conditions". Elle précise que l'autonomie est possible "moyennant un effort supplémentaire de

maîtrise de la demande d'énergie et une accélération du déploiement des énergies renouvelables". De plus, les études montrent que l'augmentation du taux d'EnR dans le mix électrique s'accompagne d'une baisse des coûts de l'énergie produite, malgré les investissements nécessaires dans des actifs de stockage.

Les études montrent que l'augmentation du taux d'EnR dans le mix électrique s'accompagne d'une baisse des coûts de l'énergie produite, malgré les investissements nécessaires dans des actifs de stockage.

Si cet objectif échoue, c'est le manque de volonté du Gouvernement qui est en cause. Celui-ci préfère miser sur l'incertitude du nucléaire, plutôt que de mener une politique volontariste en matière d'énergies renouvelables.

C'est dans ce sens que va cet amendement.